

INFORMATION IMPORTANTE

L'épisode de sécheresse ce cet été a laissé des traces inquiétantes sur certaines maisons (fissures, etc...).

Les habitants concernés doivent déposer un courrier en Mairie signalant ces sinistres, accompagné de photos si possible, avant le 20 Décembre 2017

La préfecture rappelle aux habitants que dans un premier temps, ils doivent saisir leur assureur, qui nommera un expert.